



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

scieries

Question écrite n° 65115

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur la situation des petites et moyennes entreprises artisanales du secteur de la forêt et du bois, par exemple les scieries. Ces entreprises doivent aujourd'hui mettre leur matériel en conformité avec de nouvelles normes, ce qui représente de très gros investissements à leur modeste échelle. Par conséquent, il lui demande des précisions sur les mesures spécifiques éventuelles qu'il pourrait prendre afin d'aider les petites et moyennes entreprises artisanales du secteur de la forêt et du bois dans ce processus de mise aux nouvelles normes.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche apporte des aides à l'investissement aux entreprises de la première transformation du bois, dans le cadre d'une politique visant à leur modernisation et au renforcement de leur compétitivité. Ces aides visent aussi bien les investissements matériels de production et de transformation que les investissements immatériels, notamment de conseil. Ce dispositif qui concerne des petites et moyennes entreprises (PME), majoritaires dans ce secteur, est strictement encadré par le règlement communautaire (CE) n° 70/2001 du 12 janvier 2001 relatif aux aides d'État en faveur des petites et moyennes entreprises. Les travaux de mise aux normes, qui ne peuvent être subventionnés en tant que tels, sont souvent l'occasion de bâtir un projet d'investissement plus vaste, visant à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise. Pour les investissements matériels, les taux de subvention sont plafonnés, toutes aides publiques confondues, à 15 % pour les petites entreprises et à 7,5 % pour les entreprises moyennes, mais peuvent être portés respectivement à 25 % et 17,5 % dans le cas d'investissements réalisés dans les régions admises par la Commission européenne à bénéficier d'aides à finalité régionale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65115

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4892

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7061